

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2025

Légalement convoqué, le Conseil municipal de Vignoux-sous-les-Aix s'est réuni le 20 octobre 2025 à 18h30 sous la présidence de Thierry COSSON, Maire, en séance ordinaire dans la salle du Conseil de la mairie et a délibéré sur les dossiers figurant à l'ordre du jour.

Présents

Mesdames et Messieurs : COSSON Thierry, Maire, CORDINA Yves, PETITHOMME Laurent, NOUBLANCHE Chrystelle, RAYNAL Damien, MARCHAND Aurélie, BAILLY Alain, CARLY Delphine et MARTEAU Gilles

Absents excusés ayant donné procuration

Monsieur THOMASSET Jean à Monsieur BAILLY Alain
Monsieur ARCHAMBAULT Patrick à Madame NOUBLANCHE Chrystelle
Monsieur CARREL Thierry à Monsieur PETITHOMME Laurent
Madame MARCON Marie-Jeanne à Monsieur COSSON Thierry

Absente excusée

Madame BERNIER Laëtitia

Absent

Monsieur VINCHON Stéphane

Secrétaire de séance

Monsieur Yves CORDINA

La séance commence à 18h30, le quorum étant atteint. La feuille de présence est signée par tous les membres présents.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 30 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

1/ Attribution Lots MAPA Extension et transformation d'une bibliothèque en école maternelle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission Bâtiments s'est réunie le 10 octobre 2025 afin d'étudier l'attribution des 8 lots suite à l'appel d'offres lancé pour l'extension et la transformation d'une bibliothèque en école maternelle. Ces propositions doivent être validées par le Conseil municipal pour que les lots soient effectivement attribués. Pour rappel, le jugement des offres a été effectué par le maître d'œuvre suivant les critères d'attribution du cahier des charges, à savoir :

- Montant global des prestations 60 points
- Valeur technique 40 points

Monsieur le Maire fait lecture détaillée du rapport d'analyse présenté lors de la commission Bâtiments du 10 octobre 2025.

Après examen du rapport d'analyse des offres présentée par l'architecte, la commission Bâtiments propose d'attribuer les 8 lots du marché comme suit :

Lot 1 Démolition Gros oeuvre Ravalement

Art construction pour un montant de 58.713,09 € HT

Lot 2 Charpente Couverture

Elvin/Noyat pour un montant de 30.518,85 € HT

Lot 3 Menuiseries extérieures

Atelier menuiseries des Forges pour un montant de 6.628,54 € HT

Lot 4 Plâtrerie/Menuiseries intérieures

SBPI pour un montant de 13.814,00 € HT

Lot 5 Electricité

CEBAT 2 pour un montant de 7.627,64 € HT

Lot 6 Plomberie CVC

Mathieu METIVIER pour un montant de 8.442,34 € HT

Lot 7 Peinture Faïence

SBPR pour un montant de 6.721,50 € HT

Lot 8 Revêtement de sol

SBPR pour un montant de 6.511,66 € HT

Auxquels s'ajoutent les options suivantes :

Pour le lot 6 Plomberie CVC, l'option radiateur électrique a été retenue pour un montant supplémentaire de 1.269,06 € HT.

Pour le lot 8 Revêtement de sol, l'option sol sieste a été retenue pour un montant supplémentaire de 1.734,56 € HT.

Le montant total du marché pour ces 8 lots s'élève donc à 141.981,24 € HT (138.977,62 € HT + les options 3.003,62 € HT) soit

170.377,49 € TTC.

Les options suivantes n'ont pas été retenues :

La climatisation qui ne serait à priori pas nécessaire du fait que le bâtiment est peu exposé au soleil.

Le sol amortissant pour la salle de motricité dont le coût serait très élevé.

Pour rappel, le lot 9 Désamiantage pour la démolition du préfabriqué, préalable obligatoire pour effectuer les études de sols avant réalisation du projet, n'a pas été intégré dans l'appel d'offres. Le choix du prestataire s'est fait sur devis afin de réaliser les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de valider le choix de la commission Bâtiments pour l'attribution des 8 lots du MAPA concernant l'extension et la transformation d'une bibliothèque en école maternelle telle que décrite ci-dessus et confère à Monsieur le Maire, ou à défaut son adjoint, toutes délégations utiles pour signer les actes d'engagement et effectuer les démarches nécessaires.

Pour rappel, ce projet est subventionné par la DETR (40%) et par le Conseil départemental (nous attendons confirmation du montant qui devrait nous être alloué).

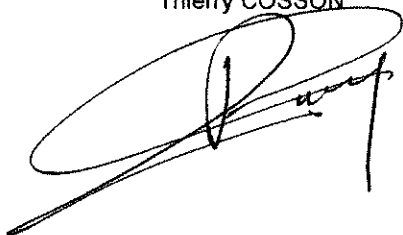
Affaires diverses :

- Thierry COSSON fait lecture du rapport d'analyse d'eau de l'ARS qui est conforme.
- Thierry COSSON informe l'assemblée de la réception d'un devis pour le remplacement du coffret électrique métallique au Bois de Faitin, devenu obsolète. La proposition de BG électricité s'élève à 6868,60 € TTC. Un autre devis sera demandé.
- Thierry COSSON rappelle à l'assemblée que le repas des aînés approche. Il faut choisir le menu. Après concertation, le choix du Conseil s'arrête sur le Vol au vent de fruits de mer - crémeux de corail, le Roulé de mignon de porc aux champignons des bois et la Tartelette choco-caramel et cacahuètes. Il présente le colis témoin de fin d'année.
- Yves CORDINA a participé à une réunion du SMIRNE à Soulangis. Il rappelle que les forages sont de 40 m et de 80 m. Le SMERSE quant à lui fournit l'eau pompée dans la Loire. La délégation de service a été donnée à la SAUR. Il faut s'attendre à de fortes augmentations du prix de l'eau dans l'avenir compte tenu des travaux effectués sur les réseaux et la nécessité de filtrer l'eau pour éliminer plus de molécules chimiques. Il faut surtout préserver la ressource en eau.
- Thierry COSSON indique que la parcelle 1A du bois de Faitin a été débitée la semaine dernière. Les grumes vont être emmenés.
- Thierry COSSON précise qu'il a fait appel aux services de l'ASER pour palier l'absence de l'agent technique qui est en arrêt maladie. Les espaces verts continuent ainsi d'être entretenus.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h09

Le Maire
Thierry COSSON



Le secrétaire de séance
Yves CORDINA

